

CLADEM - Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres



Le CLADEM est l'un des réseaux juridiques féministes les plus anciens et les plus respectés de la région. Fondé en 1987, il intervient dans 15 pays à travers un réseau d'environ 200 organisations de femmes, rassemblant des juristes, des chercheuses et des militantes autour d'une méthodologie commune : utiliser le droit, les données et les mécanismes internationaux de responsabilisation pour faire progresser les droits des femmes et demander des comptes aux gouvernements.

L'une des caractéristiques déterminantes du travail du CLADEM réside dans sa capacité à allier une perspective régionale à une adaptation nationale permanente. Les initiatives régionales sont élaborées et mises en œuvre en étroite coordination avec les organisations membres et les instances nationales de coordination, ce qui garantit que les stratégies répondent aux réalités juridiques, institutionnelles, culturelles et sociales spécifiques de chaque pays.

Cette approche repose sur l'analyse comparative et l'apprentissage continu. Le CLADEM s'appuie sur la législation nationale, la jurisprudence, l'analyse des politiques publiques, la recherche et les consultations avec les acteurs locaux pour identifier les priorités et adapter les méthodologies, les supports de formation, les stratégies de plaidoyer et les outils de suivi aux différents contextes. L'échange continu d'expériences au sein du réseau renforce l'apprentissage collectif et permet d'apporter des réponses innovantes aux défis communs.

La collaboration est au cœur du modèle du CLADEM. Au fil des ans, le réseau a tissé des liens avec des universités, des centres de recherche, des institutions publiques, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile spécialisées dans toute la région. Cette combinaison de connaissances techniques spécialisées, de présence nationale, de mise en réseau et d'une approche fondée sur les droits de l'homme a permis au CLADEM de développer des initiatives à la fois ancrées au niveau régional et adaptées au contexte local, contribuant ainsi à l'égalité de fond en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le CLADEM a rejoint Equal Measures 2030 en 2019 en tant que l'un des trois partenaires régionaux — aux côtés de FEMNET (Afrique) et d'ARROW (Asie-Pacifique) —, ce qui en fait un pilier central de l'architecture mondiale d'Equal Measures 2030 en Amérique latine. Ce partenariat a permis d'associer l'expertise juridique et militante du CLADEM à la puissance analytique de l'indice de genre des ODD, et de relier les outils de données d'Equal Measures 2030 à des décennies d'action féministe de terrain sur les grossesses forcées, les féminicides, les violences sexuelles et les lois discriminatoires.

15
fiches

14 fiches pays + 1 fiche régionale élaborées à partir des données d'Equal Measures

12
pays

2 formations phares sur la grossesse forcée chez les adolescentes et le féminicide, touchant des militants dans plus de 12 pays

9
rapports

Rapports parallèles soumis pour 9 pays au mécanisme de la Convention de Belém do Pará

100%
d'amélioration de la préparation

des participants à la formation ont déclaré avoir acquis de nouvelles compétences et être mieux préparés à utiliser les données dans le cadre du plaidoyer auprès des pouvoirs publics

LE PARCOURS

Quand le droit rencontre les données : construire un dossier probatoire en faveur des droits des femmes



Le CLADEM a toujours opéré à la croisée du droit et du militantisme. Sa méthodologie fondamentale – litiges stratégiques, suivi des traités, rapports parallèles et mobilisation régionale – repose sur le principe selon lequel les gouvernements doivent être tenus de respecter les normes auxquelles ils ont souscrit. Le partenariat avec Equal Measures a apporté une dimension quantitative rigoureuse : la capacité de montrer, à l'aide de données fiables au niveau international, dans quelle mesure les gouvernements ne respectaient pas leurs engagements.

Avant Equal Measures, les arguments avancés par le CLADEM sur des questions telles que les grossesses forcées chez les adolescentes s'appuyaient largement sur des preuves qualitatives : cas documentés, témoignages de survivantes et analyses juridiques. Des éléments puissants, mais susceptibles d'être rejetés. Les responsables gouvernementaux pouvaient prétendre que ces cas étaient exceptionnels, ou que les données ne confirmaient pas l'ampleur du problème. L'indice de genre des ODD a changé la donne.

« Si les données peuvent renforcer les efforts de plaidoyer de la société civile et l'aider à demander des comptes à ses gouvernements, alors elles deviennent un outil pour parvenir à l'égalité. C'est là que se rejoignent les parcours du CLADEM et d'Equal Measures 2030. » - CLADEM

Les résultats de ce partenariat

Le CLADEM s'est associé à Equal Measures fort de plus de trois décennies d'expertise juridique féministe et d'un réseau régional que peu d'organisations dans le monde pouvaient égaler. Equal Measures a apporté une amplification et une extension de cette action : une crédibilité quantitative aux arguments déjà avancés par le CLADEM, ainsi qu'un accès à des espaces de données où le CLADEM était jusqu'alors peu présent.

« Si les données n'incluent pas les filles et les femmes, elles reproduisent alors les inégalités. Si les données ne prennent pas en compte les différentes régions, elles reproduisent également les inégalités. En tant que CLADEM, nous nous associons à Equal Measures 2030 car nous sommes convaincus que les données sont indispensables pour renforcer la responsabilité et mettre en lumière les inégalités et les réalités auxquelles sont confrontées les filles et les femmes »
- CLADEM

S'appuyant sur sa campagne de longue date contre les grossesses forcées, la collaboration du CLADEM avec Equal Measures lui a permis de combiner son approche traditionnelle, axée sur des cas spécifiques documentés, avec des données quantitatives plus larges montrant une augmentation des naissances chez les 10-14 ans ces dernières années dans toute la région. Les données de l'indice et Mira que te Miro — un outil régional de suivi des engagements en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs — ont été combinées pour produire 14 fiches d'information nationales et une fiche d'information régionale, traduites en espagnol pour servir d'outils de plaidoyer et diffusées à travers l'ensemble du réseau du CLADEM. Ces fiches d'information ont atteint des milliers de parties prenantes par le biais de webinaires, de dialogues virtuels, d'événements régionaux, d'articles d'opinion et d'actions auprès des médias, et ont été utilisées pour influencer des forums régionaux clés, notamment la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes de 2020, la 65e session de la Commission de la condition de la femme (CSW65), le Forum « Génération Égalité » et le Forum sur le développement durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

En 2021, cette intégration des données s'est affinée. Le CLADEM a commencé à utiliser systématiquement l'Indice pour identifier les lacunes en matière de données sur ses thèmes centraux : les grossesses forcées chez les enfants et les adolescentes, les féminicides, les violences sexuelles et les lois discriminatoires. Au Brésil, le CLADEM a documenté l'impact sexospécifique des lois sur l'« aliénation parentale » — une construction juridique que le CLADEM et d'autres considèrent comme un outil patriarcal visant à discréditer le témoignage des femmes dans les litiges relatifs à la garde des enfants — en collaboration avec des universitaires, des organisations de la société civile et des groupes de mères.

Leurs conclusions ont servi de base à un Amicus Curiae déposé pour contester ces lois. Les arguments juridiques ont été repris par la juge Rosa Weber, vice-présidente de la Cour suprême fédérale, lorsqu'elle a présenté une requête formelle d'inconstitutionnalité. En Bolivie, le CLADEM a compilé des données pour étayer des rapports parallèles destinés aux instances internationales des droits de l'homme et a animé un atelier avec les autorités municipales de La Paz afin de plaider en faveur de meilleurs services pour les survivantes de violences sexistes et d'un accès à l'avortement sûr et légal. Au Mexique, le CLADEM a mis en évidence des lacunes majeures dans les données officielles sur la violence à l'égard des femmes et la sous-déclaration des féminicides, des constatations relayées par les médias locaux, renforçant ainsi les appels à la responsabilisation et à la mise en place de meilleurs systèmes nationaux de données. La dynamique observée au Brésil, en Bolivie et au Mexique reflète l'approche cohérente du CLADEM : identifier les lacunes dans les données, les nommer, les relier aux engagements internationaux et s'en servir pour susciter une réponse politique.

Les formations diplômantes ont constitué l'un des principaux vecteurs d'impact régional du CLADEM. Deux programmes phares, l'un consacré aux grossesses et à la maternité forcées chez les adolescentes, l'autre au féminicide et aux violences sexuelles, ont intégré les outils de données d'Equal Measures 2030 à l'infrastructure d'éducation juridique féministe déjà établie par le CLADEM. Ces ateliers prenaient la forme de formations structurées en plusieurs sessions, destinées aux militantes féministes, aux professionnelles du droit, aux responsables des systèmes de santé et aux fonctionnaires du secteur judiciaire de toute la région.

L'intégration de la méthodologie d'Equal Measures 2030 dans ces formations a permis d'ancrer le plaidoyer fondé sur les données dans une architecture régionale d'apprentissage bien établie. Les évaluations post-formation ont révélé que 100 % des participants ont déclaré avoir acquis de nouvelles compétences et se sentir mieux armés pour utiliser les données afin d'influencer l'action des pouvoirs publics en matière d'égalité des genres.

Ce partenariat a également donné naissance à l'un des produits phares d'Equal Measures 2030. Le rapport « Bending the Curve », analyse réalisée par Equal Measures 2030 sur les mesures nécessaires pour accélérer les progrès en matière d'égalité des genres à l'échelle mondiale, s'est directement appuyé sur l'expertise régionale du CLADEM. Il s'agissait de l'un des premiers exemples où Equal Measures a utilisé les connaissances d'un partenaire de la coalition pour contextualiser des données mondiales à l'aide d'exemples nationaux spécifiques à la région, établissant ainsi un modèle pour la manière dont Equal Measures et ses membres continueraient à travailler : la rencontre entre les données quantitatives mondiales et l'expérience vécue ainsi que l'expertise juridique au niveau régional.

L'ancienne coordinatrice régionale du CLADEM, Milena Páramo Bernal, a été sélectionnée comme boursière 2023 du programme de journalisme de données d'Equal Measures. Elle a mené des recherches sur l'évolution des grossesses chez les filles âgées de 10 à 14 ans entre 2008 et 2017, produisant ainsi un journalisme fondé sur les données qui a mis en lumière un problème encore mal compris et sous-médiatisé dans toute la région.

[Read more here](#)



Poursuivre le plaidoyer lorsque le vent politique tourne

Le CLADEM intervient dans une région où le mouvement anti-genre est bien organisé et bien financé, et où les gouvernements ont activement cherché à faire reculer les acquis durement obtenus en matière de droits sexuels et reproductifs, de lutte contre les violences sexistes et de protections juridiques pour les femmes et les jeunes filles. Le Brésil sous l'administration Bolsonaro, les batailles incessantes en Argentine autour du droit à l'avortement, la propagation de la législation sur l'« aliénation parentale » comme stratégie juridique visant à réduire les femmes au silence : le CLADEM a dû faire face à tout cela.

Les données ont joué un rôle clé dans cette défense. Lorsque les gouvernements nient l'ampleur des grossesses forcées chez les adolescentes, le CLADEM peut s'appuyer sur les données de l'Index pour mettre en évidence les tendances régionales. Lorsqu'un gouvernement affirme que ses lois sont conformes aux normes internationales, les rapports parallèles du CLADEM adressés au mécanisme de Belém do Pará peuvent démontrer le contraire, en s'appuyant à la fois sur des données nationales et des références internationales. Le partenariat avec Equal Measures n'a pas créé la résilience du CLADEM — mais il a donné à cette résilience un avantage probatoire plus marqué.

La COVID-19 a mis cette résilience à l'épreuve. Le CLADEM a rapidement basculé toutes ses activités vers des formats virtuels, a maintenu la collaboration régionale malgré les confinements et a utilisé les données liées à la pandémie pour mettre en évidence les impacts de la crise selon le genre — influençant ainsi les discours médiatiques et les priorités de plaidoyer à un moment où l'attention du public était massivement tournée vers d'autres sujets.

PERSPECTIVES

Les données sur les féminicides constituent l'un des domaines où les lacunes restent les plus criantes — et où le coût de ces lacunes se mesure en vies humaines. Le CLADEM milite depuis des années en faveur d'une amélioration des données et du suivi régionaux, notamment par le biais de la réunion stratégique régionale de 2023 sur l'aliénation parentale, co-organisée avec Equality Now et la Campagne mondiale pour l'égalité en droit de la famille à Rio de Janeiro, ainsi que par un engagement continu auprès des réseaux juridiques féministes sur les normes de preuve en matière de violence de genre. L'ouvrage du CLADEM intitulé « Alienación Parental : una nueva forma de violencia de género contra mujeres y niñas en América Latina y el Caribe » présente explicitement la lutte contre le recul juridique comme un problème de données : rendre visible l'invisible, mettre en lumière des schémas que les gouvernements préféreraient nier.



« L'Index nous alerte sur ce qui manque dans chaque pays, tant en Amérique latine et dans les Caraïbes que dans le monde entier.

Ce qui manque à la région, c'est une combinaison de volonté politique, de ressources et de justice distributive. Nous ne pouvons pas attendre des siècles pour changer les structures d'inégalité, y compris celles liées au genre. »

— CLADEM lors du lancement pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Indice de genre des ODD 2024, Forum mondial des données des Nations unies, Medellín, novembre 2024

Le CLADEM participe également pleinement à la définition de l'après-2030. En tant que membre de la nouvelle stratégie 2025-2030 d'Equal Measures, il contribue à définir ce à quoi ressemblera le plaidoyer féministe fondé sur les données lors de la prochaine phase — notamment la manière dont les agendas mondiaux tels que le Consensus de Montevideo et le Programme d'action de Pékin pourront faire l'objet d'un suivi aux niveaux régional et local. La Dre María Guadalupe Ramos Ponce, élue nouvelle coordinatrice régionale du CLADEM en août 2025, apporte plusieurs décennies d'expertise en matière de documentation des féminicides et de réforme juridique féministe. Elle a fondé l'Observatoire citoyen national des féminicides, rédigé des lois fondamentales sur la violence à l'égard des femmes au Mexique et a passé près de 40 ans à la croisée de la recherche et du militantisme. Son élection au poste de coordinatrice régionale marque la continuité de ce travail essentiel.

Le parcours du CLADEM, qui est passé d'un réseau juridique régional à un partenaire à part entière d'une architecture mondiale de données, façonnant à la fois les outils et la gouvernance de la responsabilisation féministe, reflète ce qu'il est possible de réaliser lorsque l'expertise du mouvement et la crédibilité des données se renforcent mutuellement.

Pour en savoir plus sur les activités du CLADEM :



cladem.org/



CLADEM



@clademregional